



S.P.S

**Indépendant, Autonome
et 100% Surveillant(e)s**



CP MARSEILLE



AVERTISSEMENT



Serait-il Noël avant l'heure ? A l'U.H.S.I. de Marseille OUI !!!

En décembre 2017, dans le service de l'U.H.S.I. de Marseille, une aide soignante de P.H.M. a fait entrer pour une détenue des denrées et objets illégaux (bijoux, parfums, etc.).

Cette aide soignante a été reçue par la Direction de la P.H.M.

Pour l'instant en arrêt maladie, elle doit réintégrer l'U.H.S.I. le 3 septembre 2018 et sera reçue auparavant par la Direction des Baumettes pour la recadrer.

Pour le S.P.S. du C.P. de Marseille, recadrée ou pas, nous nous opposons et n'acceptons pas sa réintégration à l'U.H.S.I. D'autres postes équivalents sont disponibles au sein de l'hôpital Nord !!!

Si un Surveillant avait commis ces mêmes fautes professionnelles qui relèvent d'actes délictueux au sens pénal, il aurait été mis à pieds sans salaire, en garde à vue, voire incarcéré jusqu'au procès.

Le personnel de l'U.H.S.I. et le S.P.S. du C .P. de Marseille ne peuvent plus et ne veulent plus faire confiance à cette personne du corps médical qui a enfreint loi et règlement.

**Marseille le 16 août 2018
Le bureau S.P.S. du C.P. Marseille**